

## RECOMMANDATIONS ET RESOLUTIONS

---

Premier colloque sur la sauvegarde et la réanimation des ensembles d'intérêt historique ou artistique.

### Recommandations au Comité Exécutif.

Le colloque réuni à Cacérès, du 15 au 19 mars 1967, à l'initiative du Conseil International des Monuments et des Sites et sur l'invitation du Comité National Espagnol, en présence de représentants de la plupart des régions du monde;

après avoir pris connaissance des rapports présentés et des observations ou suggestions auxquelles ils ont donné lieu;

tenant compte des études et des travaux entrepris sur ce thème par des organisations internationales ou nationales, telles que l'Unesco, le Conseil de l'Europe, la F.I.H.U.A.T., etc.;

tient à remercier et à féliciter le Comité Exécutif d'avoir pris l'initiative de cette première rencontre, au cours de laquelle ont été définis les objectifs fondamentaux qui doivent guider l'action du Conseil International des Monuments et des Sites dans le domaine essentiel de la sauvegarde et la réanimation des ensembles d'intérêt historique ou artistique;

recommande au Comité Exécutif en vue de l'adoption d'un programme de travail :

1. de susciter sans tarder la création d'une Commission internationale spécialisée chargée de préparer les thèmes d'études de colloques ultérieurs sur la sauvegarde et la réanimation des ensembles d'intérêt historique ou artistique;

2. de charger le Secrétaire Général de réunir la documentation de base indispensable à la réussite de ces études;

3. prie le Comité Exécutif de bien vouloir appeler l'attention de cette Commission notamment sur les sujets suivants, qui concernent la sauvegarde et la réanimation des ensembles d'intérêt historique ou artistique, sujets dont l'approfondissement lui apparaît nécessaire ;

méthodes et moyens d'un inventaire;  
problèmes d'ordre législatif et réglementaire. De ce point de vue, le colloque considère qu'il conviendrait d'examiner d'abord séparément, puis collectivement, les solutions juridiques concernant les villes, les villages et les bourgades, ainsi que les régions;

problèmes d'ordre économique, social et financier, ces problèmes pouvant éventuellement donner lieu à des études et à des colloques distincts;

problèmes techniques. Parmi ceux-ci, le colloque recommande d'examiner en priorité les points suivants :

- a. méthodes de sauvegarde et de conservation,
- b. méthode de réanimation en liaison avec les études d'urbanisme et l'aménagement du territoire.
- c. intégration de l'architecture moderne dans le tissu urbain ancien.
- d. dispositions pratiques visant à garantir la conservation de l'échelle et du caractère des ensembles monumentaux,
- e. préservation et mise en valeur du cadre urbain et naturel des ensembles,
- f. circulation et stationnement des véhicules automobiles,
- g. protection contre l'incendie et les calamités naturelles,
- h. décor de la rue - pavements, éclairages, coffrages, enseignes, etc. ,
- i. coût comparé, dans les différents pays, des travaux de restauration et des constructions neuves,
- j. formation des spécialistes;

appelle l'attention du Comité Exécutif sur la nécessité d'assigner à ces différents colloques un ordre d'urgence établi en fonction des pressions d'ordre économique et social qui s'exercent sur les ensembles, et des nécessités d'ordre technique;

exprime sa vive gratitude au Comité National de l'ICOMOS et aux Autorités espagnoles pour l'excellente organisation du colloque, pour l'accueil chaleureux et pour toutes les délicates attentions qu'ils ont prodiguées aux participants.

#### RESOLUTIONS.

Les participants au Colloque sur la Sauvegarde et la Réanimation des ensembles d'intérêt historique ou artistique, organisé par le Conseil International des Monuments et des Sites, en collaboration avec le Comité National Espagnol, tenu à Cacérès du 15 au 19 mars 1967,

persuadé de la nécessité de protéger le patrimoine culturel de toutes les nations et tenant compte du fait que les ensembles constituent une part essentielle de ce patrimoine, souhaite que les pays qui n'ont pas encore signé et ratifié les résolutions de la convention de La Haye - sur la Protection des Biens Culturels en cas de conflit armé 1954 -, y adhèrent sans délai

sur proposition du Maire de Cacérès, et tenant compte des expériences qui sont en cours dans la partie historique de cette ville, proposent au Comité Exécutif de l'ICOMOS de prendre contact avec les autorités internationales responsables de la normalisation des signaux de circulation routière afin d'étudier, en commun, la possibilité d'adapter cette signalisation aux besoins de la mise en valeur des ensembles d'intérêt historique ou artistique.